

Mouthy

MAGAZINE ANNUEL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MOUTHE

JANVIER 2019

n°36

L'acquisition du domaine des Bâties	2
Sécheresse et civisme	3
La commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918	4
Fleurissement du village	5
Interdiction des produits phytosanitaires de synthèse pour les particuliers	5
La dissociation des factures d'eau et d'assainissement	6
Cahier de doléances	6
Défibrillateurs	6
La belle histoire du drapeau de l'Association des Anciens Combattants de Mouthy 1914-1918	7
Jeunes lycéennes étrangères allemandes, mexicaines et japonaises recherchent une famille d'accueil	7
L'histoire du monument aux morts de Mouthy	8
Too Good To Go: réduisons le gaspillage alimentaire	10
Assemblée Générale de la batterie fanfare des Gais Montagnards	10
La boîte à SEL	11
Mouthy pratique	12

Après l'aménagement de la rue Cart Broumet depuis le parking de la gendarmerie jusqu'à son intersection avec la RD 437 et l'enfouissement des lignes électriques sur ce même parcours, l'année 2018 n'a pas été marquée par de grands travaux. Toutefois votre vie quotidienne a pu être perturbée par de nombreux petits chantiers disséminés dans le village. Il s'agit de l'installation de la fibre optique qui vous permettra de bénéficier dès le début de l'année 2019 d'un accès très rapide à internet. Cette installation réalisée par le Syndicat Mixte Doubs Haut Débit, rendra de nombreux services aux habitants de la commune à un moment où la plupart des démarches administratives (ou les relations interpersonnelles) se déroulent sur le «net».

Pendant ce temps, votre conseil municipal s'est efforcé de préparer dans de bonnes conditions la commémoration du centième anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre. Le monument aux morts de la commune a été rénové ainsi que les deux calvaires situés place de l'Église et à l'entrée du village côté Petite Chaux. La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée de façon solennelle avec la présence de huit maires des communes voisines, cérémonie à laquelle un public nombreux s'est associé. Durant la semaine précédente une pièce de théâtre donnée par la Compagnie de la Lune Bleue a retracé la vie de Louis Pergaud, auteur franc-comtois de la «Guerre des boutons» mort dans les tranchées de la Grande Guerre. Parallèlement une exposition installée dans la salle de convivialité a présenté de façon chronologique les grandes étapes de cette guerre aux millions de victimes.

Nous avons également préparé les travaux qui s'ouvriront en 2019. Il s'agit :

- des deux ralentisseurs de la circulation, tant attendus, qui seront aménagés à chaque extrémité du village, côté Sarrageois et côté Petite Chaux, et dont les travaux démarreront au printemps;
- de l'installation d'un ascenseur dans la mairie avec le changement des menuiseries défectueuses et la réfection des enduits de deux façades;
- de la réhabilitation du camping municipal avec la création de cinq habitats légers de loisirs pouvant accueillir quatre ou six personnes.

L'équipe du conseil municipal et moi-même espérons que ces opérations répondront à votre attente et nous vous présentons nos vœux les meilleurs et les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2019.

Daniel PERRIN

L'ACQUISITION DU DOMAINE DES BÂTIES

Le domaine des Bâties a été constitué par le Département du Doubs qui a acquis, en 1991, trois propriétés différentes : le groupement forestier de la Bâtie dessus (propriété de la famille Bourgeois), le pâturage Bougaud qui appartenait à la famille Cassabois ainsi que le pâturage de la Bâtie dessous, propriété de la famille Louvrier.

L'intention du Département était alors de créer un centre d'essai permettant aux constructeurs automobiles, aux fabricants de pneumatiques et aux compagnies pétrolières de tester leurs produits, sous climat continental, en vraie grandeur sur un circuit routier aménagé à cet effet. Finalement, cette opération n'a pas pu être concrétisée à la suite des actions conduites par l'Association de défense de chez Mimi qui s'était créée en réaction à ce projet.

Dès lors, le Département du Doubs a soumis les parties boisées au régime forestier et les prés ont été pâturés chaque année par des génisses issues de plusieurs exploitations agricoles, ainsi que par des chevaux de la PEP puis ceux d'Espace Mont d'Or.

Après avoir élaboré en 2006 le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles pour préserver et mettre en valeur la biodiversité et la richesse des espaces et milieux naturels du Doubs, le Département a intégré le domaine des Bâties dans le réseau de ces espaces remarquables. Aussi, un plan de gestion intégrée (PGI) a été élaboré en 2010 par l'Office National des Forêts en collaboration avec un ingénieur agronome spécialiste de la gestion des prés-bois.

Les objectifs de ce plan de gestion intégrée sont de :

- Conserver les milieux ouverts et la diversité paysagère
- Maintenir une pratique pastorale et forestière extensive
- Augmenter la superficie des prés-bois
- Conserver et améliorer la diversité des prés-bois
- Conserver et améliorer la diversité forestière
- Augmenter la diversité des habitats favorables à la faune

- Conserver, quantifier et suivre la population de tétraonidés
- Favoriser l'accueil des oiseaux nichant dans les cavités des arbres
- Améliorer la diversité des populations d'insectes
- Améliorer la connaissance de la flore des forêts, pelouses, prés-bois et ourlets, de la biodiversité en forêt, de la population ornithologique et de la population entomologique.

Un sentier de découverte des alpages a par ailleurs été créé en 2017

Toutefois durant cette période, le Département, en recherche d'équilibre budgétaire, avait décidé de mettre en vente le domaine et s'était mis en recherche d'acheteur. C'est à l'occasion de la visite d'un acquéreur potentiel que la commune a été informée de cette intention. Le conseil municipal s'est aussitôt positionné auprès du Département et après négociation sur le prix, a décidé de concrétiser son intention le 16 mai 2017 en se portant acquéreur du domaine pour un montant de 2 300 000 €, cette opération étant financée par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur 40 ans au taux de 1,4 %.

En décidant d'acheter ce domaine au Département, le conseil municipal de Mouthe s'est engagé en outre, le 20 juin 2017, à ne pas démembrer le domaine, à soumettre les espaces boisés au régime forestier, à garder l'ensemble du domaine en « Espace Naturel Sensible » et à maintenir la propriété ouverte au public en toute saison.

L'achat du domaine des Bâties a été signé le 13 décembre 2018, concluant ainsi, de façon heureuse plus d'une année de négociation. Cette propriété fait désormais partie du patrimoine de la commune qui dispose ainsi, avec chez Mimi, d'un ensemble naturel et touristique exceptionnel que chacun pourra parcourir en toute liberté et en toute saison.

D.P.



SÉCHERESSE ET CIVISME

Cette année 2018 a été d'un grand paradoxe dans notre région. Nous avons connu un hiver long et pluvieux au cours duquel les épisodes climatiques se sont succédé : souvenons-nous de la tempête Eleanor des 2 et 3 janvier, puis d'un retour des fortes pluies quelques jours après, de la neige ensuite, et d'une période de forte bise refroidissante durant les vacances de février.

Le printemps lui-même a été long et pluvieux : le déficit d'ensoleillement était à son maximum au point que l'humeur et le caractère des hommes ou des femmes en souffraient.

Et d'un coup, survint l'été avec son soleil éclatant et ses températures caniculaires. Enfin le sourire se lisait sur tous les visages. Chacun était à son aise dans son jardin, sous son parasol, ou devant son barbecue... d'autant plus que le soleil et la chaleur ne finissaient pas...

Mais fin août, début septembre, le réveil a été brutal

Le Doubs avait disparu de son lit entre Arçon et Morteau, on érigeait alors des « kers » dans son lit mineur...

Les premières alertes furent données lorsque plus de 30 communes ont dû être alimentées en eau potable par camions citernes.

La source du Doubs dont le déversoir était devenu sec, voyait son niveau baisser chaque jour. Alors, chacun prit réellement conscience de la situation et commença à se mettre en accord avec les consignes diffusées par la municipalité sur la nécessaire réduction de la consommation d'eau.

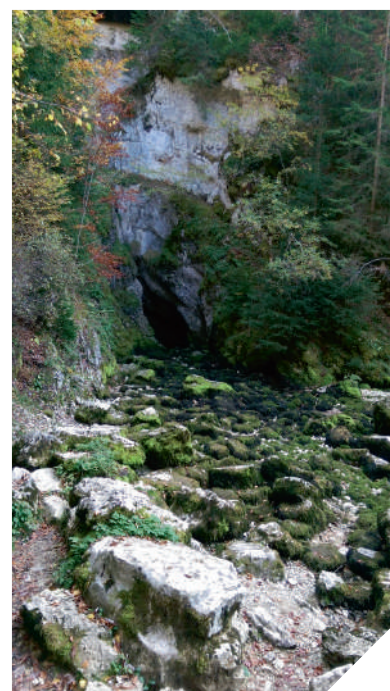
Au plus fort de la crise que nous avons vécue, les économies de consommation ont atteint environ 20 % de la consommation moyenne quotidienne. C'est un bon résultat et les habitants de la commune doivent en être remerciés car leur attitude face à cette situation de crise a évité à la municipalité d'avoir recours à des appoints extérieurs.

Nous étions alors près de toucher le fond

Ceux qui ont participé à cet effort collectif ont dû comprendre que leur mode de vie n'a pas grandement souffert et que l'on vit bien, malgré tout, en économisant l'eau potable !

Alors maintenant, au moment où le Doubs coule de nouveau en inondant d'ailleurs les terrains environnants, nous ne pouvons que conseiller aux habitants du village de continuer à économiser l'eau. Ils en seront récompensés par la diminution de leur facture d'eau potable et garderont le plaisir de permettre à l'eau de couler et d'alimenter les nappes phréatiques en aval, créant ainsi les réserves nécessaires pour l'an prochain.

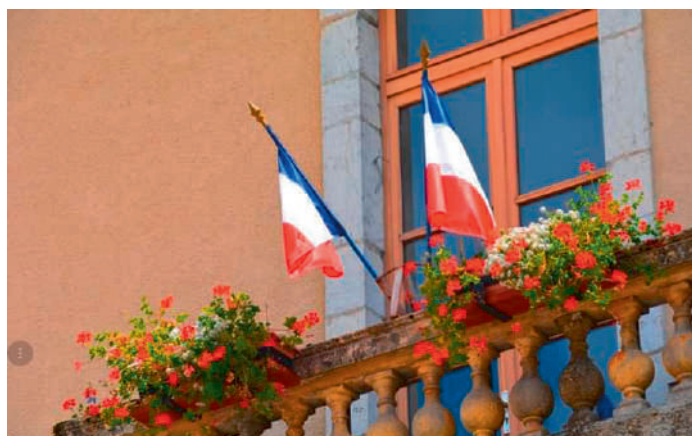
D.P.



LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

La commémoration du 11 novembre 2018, centenaire de l'Armistice qui mit fin à la Grande Guerre, a revêtu cette année, à Mouthe, une solennité particulière

Pour cette occasion, le monument aux morts avait fait l'objet durant l'été d'une rénovation complète en même temps que les deux calvaires situés place de l'église et à la sortie du village du côté Petite Chaux. Ainsi étaient mis en valeur des symboles importants du patrimoine culturel du village.



© Nathalie Lorin

Afin de nous placer dans l'atmosphère de cette période qui a plongé dans la douleur et la souffrance la quasi-totalité des pays du monde et qui a entraîné dans la mort des millions de soldats et civils, deux événements sont intervenus dans la semaine qui a précédé la cérémonie de commémoration de l'Armistice:

- La Compagnie de la Lune Bleue a présenté dans la salle polyvalente **le 8 novembre une pièce théâtrale** qui a retracé la vie de Louis Pergaud, auteur franc-comtois de la *Guerre des boutons* dont la vie a été trop tôt interrompue, comme celle d'autres écrivains célèbres, dans une des batailles de la Grande Guerre. Ce spectacle a été suivi de façon attentive et captivée, par un public nombreux.
- Le 9 novembre a été ouverte dans la salle de convivialité **une exposition prêtée par l'Office National des Anciens Combattants** qui rappelait de façon chronologique les grandes étapes qui ont marqué la guerre de 14-18, une guerre qui a vu entrer dans le conflit la plupart des grandes puissances du moment et qui fut à l'origine de l'éclatement de l'empire austro-hongrois et d'une profonde modification des frontières internes à l'Europe.

Les cérémonies du 11 novembre se sont ensuite déroulées à Mouthe de façon solennelle avec **une messe célébrée par le père Menoud**, qui a rappelé les souffrances engendrées par les conflits entre les pays et leurs peuples, devant une assistance recueillie parmi laquelle se trouvaient les drapeaux de plusieurs villages ainsi que Les Gais Montagnards.



© Nathalie Berthet-Tissot

La commémoration qui a suivi devant le monument aux morts a permis de rappeler à notre souvenir les victimes des guerres qui ont endeuillé notre pays et particulièrement celles des villages de Brey-Maison du Bois, Chatelblanc, Crouzet, Les Pontets, Mouthe, Reculfoz, Rondefontaine et Les Villedieu.

Un public nombreux a participé à cette cérémonie rythmée par Les Gais Montagnards et la chorale La Petite Fugue, en présence d'un détachement de la gendarmerie et des pompiers du centre de secours de Mouthe.

L'hymne européen - *l'Hymne à la joie* de Beethoven - a clôturé cette cérémonie invitant chacun à réfléchir à un avenir sans conflit armé.

D.P.



© Nathalie Berthet-Tissot

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé au fleurissement qui a eu lieu le samedi 26 mai.

En complément du fleurissement, nous avons créé de nouveaux massifs (au niveau du stade et de la salle des fêtes) afin de continuer la végétalisation de notre village. Cette année, nous avons décidé également de mettre en valeur le patrimoine de notre village. Nous avons rénové pour son 100^e anniversaire, notre monument aux morts mais aussi le calvaire de la place de l'église et celui de la rue du Stade. Nous espérons pouvoir continuer ces entretiens en 2019 et 2020.

Nous avons été visités par le comité départemental des Villes et Villages Fleuris début juillet. Celui-ci a été agréablement surpris des efforts importants que la commune a réalisés ces 2 dernières années et nous encourage à continuer notre effort pour les années à venir.

Nous avons reçu cette année le «Prix du Dossier» qui signifie que nous connaissons désormais le cahier des charges afin d'obtenir notre 1^{re} fleur, qui serait une fierté pour les bénévoles mais également pour les habitants de notre joli Mouthe.

Pour l'année 2019, **le fleurissement est prévu le samedi 25 mai. Rendez-vous à 9h au hangar municipal** pour les bénévoles ou toutes les personnes voulant donner quelques heures à ce projet.

La commission prévoira une réunion d'information auprès des bénévoles en début de l'année afin de partager nos idées. Vous pourrez retrouver la date de celle-ci sur les réseaux sociaux :



Commune de Mouthe - Officiel



@MairiedeMouthe



© Photos Nathalie Lorin



Brève

INTERDICTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE POUR LES PARTICULIERS

Au premier janvier 2019, la loi LABBÉ est entrée en vigueur pour les particuliers, sur l'ensemble du territoire.

Cette loi **interdit l'achat, l'usage et la détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.**

Au-delà de l'information nécessaire sur les dispositions de la loi, une campagne «Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et pour la planète» sera réalisée sur l'ensemble du territoire national au cours du 1^{er} trimestre 2019 via l'achat d'espaces dans la presse écrite et sur le

digital. Ensuite dès avril, les solutions alternatives et les bonnes pratiques seront mises en avant dans les différents médias.

D'ores et déjà, vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur internet en utilisant le lien suivant :

http://www.afbiodiversite.fr/kit_communication_ecopyto/kit_communication_ecophyto.zip

Le dépôt des produits peut se faire à la déchèterie de Mouthe dont les heures d'ouverture sont mentionnées à la dernière page de ce bulletin.

UNE CONSÉQUENCE DE LA FUSION ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES HAUTS DU DOUBS ET DE MONT D'OR DEUX LACS : LA DISSOCIATION DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La fusion entre la Communauté de Communes des Hauts du Doubs et celle de Mont d'Or Deux Lacs est intervenue en mai 2017. Cette opération a eu pour conséquence le transfert de certaines compétences vers la nouvelle collectivité, transfert qui s'est aussi traduit, dans certains cas, par la modification des procédures correspondantes. C'est le cas en matière d'assainissement.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) est devenue compétente en matière d'assainissement, que ce soit pour les réseaux de transport intercommunaux ou pour les réseaux communaux. Il est donc normal que depuis cette date, la CCLMHD prenne en charge elle-même, sa propre facturation pour le service rendu aux usagers. En revanche, la facturation de l'eau reste du domaine communal.

Dans ce contexte, chaque usager reçoit désormais deux types de factures, l'un concernant l'eau et l'autre concernant l'assainissement :

- ▶ La commune vous adresse deux factures d'eau dans l'année, chacune comportant l'abonnement au service et une autre somme à payer fondée sur la consommation d'eau, mesurée au compteur. Le prix de l'abonnement et le prix de l'eau n'ont pas changé entre 2018 et 2019.
- ▶ La Communauté de Communes vous envoie également deux factures : la première correspondant à l'abonnement qui s'élève à 100 € par logement (contre 76,92 € auparavant), la seconde correspondant à la quantité d'eau consommée soit 1 € par m³ (contre 1,85 € par m³ consommé auparavant).

À ces redevances s'ajoutent celles de l'Agence de l'eau qui n'ont pas évolué d'une année à l'autre.

Il résulte de tout cela qu'à partir d'une consommation annuelle de 27,5 m³ d'eau, l'augmentation du coût de la part fixe d'assainissement, intervenue entre 2017 et 2018, est intégralement compensée.

D.P.

Brèves

CAHIER DE DOLÉANCES

À la suite des événements qui ont marqué notre pays depuis le 17 novembre et dans la perspective des débats qui seront organisés dans les régions pour réfléchir à l'avenir de notre société, un cahier de doléances a été ouvert à la mairie où chacun peut exprimer ses souhaits ou ses propositions pour construire un avenir meilleur pour nous-mêmes et nos enfants.

DÉFIBRILLATEURS

La commune dispose depuis 2010 de deux défibrillateurs cardiaques qui sont installés, l'un dans le sas d'entrée de la salle polyvalente, l'autre dans le hall d'entrée de la mairie. Ces appareils portables fonctionnent au moyen d'une batterie. Ils permettent d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Ils produisent des chocs externes grâce à des électrodes qui sont placées sur la peau du patient. Si le défibrillateur détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Le défibrillateur de la salle polyvalente n'est accessible que si la salle est ouverte. En revanche, celui placé dans le hall de la mairie est accessible à tout moment du jour et de la nuit.



LA BELLE HISTOIRE DU DRAPEAU DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE MOUTHE 1914-1918

Deux dames venant de Haute-Saône se présentent dans le courant de l'année 2017 au secrétariat de la mairie demandant à rencontrer le maire de notre village. Elles sont reçues alors par Daniel Perrin, lui expliquant leur démarche. Participant à diverses associations de théâtre, elles achètent dans une brocante une vieille malle contenant des vêtements datant du début du siècle dernier. En déballant ensuite les habits, elles font la découverte au fond de ladite malle d'un drapeau français comportant une inscription «Association des Anciens Combattants de Mouthe 1914-1918» elles décident alors de le rendre à la commune de Mouthe. Daniel Perrin les remercie vivement au nom de la commune, de ses habitants et des familles des anciens combattants du village. Merci à ces 2 personnes nous permettant de perpétuer notre devoir de mémoire.

C'est un drapeau doublé, en assez bon état pour son âge. En effet, l'Association des Anciens Combattants de Mouthe avait demandé à la commune de faire pour elle l'achat d'un drapeau. Le conseil municipal de l'époque en date du 3 septembre 1922, accepte cet achat à l'unanimité pour la somme de 470 francs. Ainsi le drapeau a certainement participé à de nombreuses commémorations du 11 novembre 1918, à la libération du village le 3 septembre

1944 et à la fin du conflit le 8 mai 1945. Au fil des années les anciens combattants ont tous disparu. Comment ce drapeau s'est-il retrouvé en Haute-Saône? Toutes les hypothèses sont envisageables. Après un décès, les affaires, meubles, sont souvent partagés, dispersés dans la famille. C'est un beau cadeau qui nous a été fait, le seul souvenir de cette association qui reste. Le drapeau a donc participé à la cérémonie du 100^e anniversaire de l'Armistice le dimanche 11 novembre 2018.



Quelques travaux de restauration s'imposent, une place de choix aussi à la mairie lui permettant d'être admiré et de participer encore à d'autres commémorations en mémoire des soldats morts et en mémoire également de tous les anciens combattants de cette terrible guerre.

Sources et documents : Éric Berthet-Tissot, Daniel Perrin, archives compte rendu des délibérations du conseil municipal de Mouthe 1922.

JEUNES LYCÉENNES ÉTRANGÈRES ALLEMANDES, MEXICAINES ET JAPONAISES RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Finja, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies: le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir

davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bernard EMORINE - AIN
bernard.emorine@gmail.com
09 88 66 68 45 / 06 80 11 97 34

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo :
Vanessa Simon - 02 99 20 06 14
vanessa@cei4vents.com



L'HISTOIRE DU MONUMENT AUX MORTS DE MOUTHE

Le monument aux morts de Mouthe

Le monument aux morts de Mouthe s'est offert pour le centenaire de l'Armistice une cure de jouvence qui lui a redonné son éclat et sa prestance. C'est l'entreprise Renovchalet qui s'est occupée de nettoyer la pierre du monument, sabler et repeindre les obus et la barrière. L'entreprise Gauthier a remplacé les plaques en marbre défraîchies par des plaques en granit aux inscriptions gravées à l'or fin, gage d'une meilleure pérennité.

Le besoin d'un lieu de mémoire

Au lendemain de la guerre, les familles, les municipalités comme la nation entendent rendre hommage aux héros tombés pour la France. La Première Guerre mondiale, tant par sa violence que l'hécatombe des soldats tués et blessés, a en effet été un traumatisme pour la population. Il faut un lieu de mémoire, permettant aux familles de faire leur deuil et aux communes d'y participer. Dès 1919, certaines communes érigent un monument et posent une plaque commémorative. Ainsi en séance du 8 février 1919,

«pour honorer la mémoire des enfants de la commune de Mouthe qui ont fait le sacrifice de leur vie pour sauver la France» le conseil municipal de Mouthe vote à l'unanimité une somme de 600 francs de l'époque pour l'achat de 2 tableaux en marbre, l'un gravé des noms des soldats qui perpétuera leur souvenir, l'autre où seront inscrits les noms des braves qui ont été l'objet de citations. La loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification des morts pour la France pose le principe d'une subvention publique en proportion *«des sacrifices consentis»*. La loi de finance du 31 janvier 1920 fixe les modalités précises du soutien financier de l'État. Ces lois donnent un sens à la mort de 1,3 million d'hommes en organisant l'édification de monuments, puis les cérémonies par la loi du 24 octobre 1922, rendant le 11 novembre jour de commémoration férié. Soucieux de débordements, l'État encadre alors le choix des monuments. Plusieurs entrepreneurs se positionnent sur ce marché particulièrement rentable. En fonction des ressources financières et une fois la somme disponible, il ne reste plus aux communes qu'à faire leur choix parmi les multiples modèles proposés. On voit ainsi s'ériger un monument aux morts dans presque toutes les communes de France entre 1920 et 1926.

Projet et construction d'un monument à Mouthe

Le 29 février 1920, le conseil municipal de Mouthe décide l'édification d'un monument aux morts pour la patrie qui sera élevé sur la place de l'Église. Il choisit un modèle qui sera réalisé en granit, et vote à cet effet une ouverture de crédit de 1700 francs, à prendre sur les coupes extraordinaires de bois et sur les fonds de caisse. C'est M. Arnaud, sculpteur à Pontarlier qui est retenu pour la construction du monument au prix de 1700 francs et livrable en octobre. Mais en septembre, celui-ci demande une augmentation de 2000 francs sans délai de livraison déterminé. Le conseil municipal décide de passer un nouveau marché et traite alors avec M. Vachet, directeur des ateliers Saint-Joseph à Buxy (Saône-et-Loire), offrant de faire le même monument pour la même somme et livrable fin octobre. Au mois de novembre, le sous-préfet fait part d'une demande de la commission d'esthétique d'apporter une modification au monument, que le conseil accepte de réaliser. Il s'agit certainement de déplacer le monument, celui-ci sera alors érigé sur son emplacement actuel. D'ailleurs, le conseil municipal décide le 6 mars 1921 de construire une barrière de clôture *«qui s'impose pour le protéger»* en ouvrant un crédit de 3000 francs.



24775. - MOUTHE (Doubs)
Monument et Grand Pont



© Nathalie Berthet-Tissot

- ▲ Le monument aux morts en 1921
- ▼ Plaque commémorative à l'église de Mouthe



© Nathalie Berthet-Tissot

▲ Le monument aux morts rénové

Le monument aux morts de Mouthe

Le monument aux morts de Mouthe se compose d'un socle en grès des Vosges, surmonté d'une colonne en grès des Vosges également, reprenant le motif de la colonne civique romaine, ornée d'une croix, d'une couronne de feuilles de chêne et de laurier, symboles respectivement des vertus militaires et civiques. Sur cette colonne s'élève un poilu avec sa moustache, habillé de son équipement en posture de la sentinelle qui garde le repos éternel de ses frères d'armes. Il est sculpté dans la pierre de la Meuse, une pierre tendre mais non gélive précise M. Gauthier, marbrier à Mièges. Du bras gauche il tient un fusil dont la crosse repose à terre, son bras droit appuyé sur l'autre. Sa capote militaire est relevée aux jambes laissant apparaître le pantalon, les guêtres et les souliers. Posé au bas du monument, sur la face principale, une plaque aux inscriptions gravées revêt un caractère civique «Mouthe à ses fils morts pour la France 1914-1918». Deux plaques opposées sur chacune des faces de côté égrènent les noms des 37 soldats de la commune morts pour la France. À l'origine, ils étaient gravés sur le monument. Nommer est l'élément majeur, les noms rappellent les individus, leur redonnent une existence quand leur disparition sur le champ de bataille les vouaient au néant. Quatre obus, certainement récupérés d'un champ de bataille, encadrent le monument. Les projectiles donnent un aspect guerrier mais rappellent que le conflit a été une guerre technologique mobilisant le front intérieur. La participation des femmes à l'effort de guerre, notamment

dans les industries d'armement, rappelle aussi l'utilisation intensive de l'artillerie. L'enclos matérialisé par une jolie barrière ouvragée signale un périmètre sacré qui évoque le champ d'honneur.

Apposition d'une plaque commémorative dans l'église

En mai 1921, les conseils municipaux de Mouthe et de Petite Chaux décident l'apposition dans l'église d'une plaque commémorant les 44 noms des soldats de la paroisse morts pour la France, la quote-part de la commune de Mouthe étant des 4/5 et Petite Chaux 1/5. Une souscription ouverte à Mouthe a produit 2300 francs, laissant donc 980 francs à la charge de la commune.

Inauguration du monument aux morts

Le dimanche 26 juin 1921 a lieu l'inauguration du monument aux morts de Mouthe, relatée par le *Journal Le Pontissalien* dans son édition du 2 juillet 1921: «Une foule émue a assisté à une cérémonie religieuse célébrée dans la matinée en l'église de Mouthe où l'abbé Cloué, vicaire à Pontarlier avait pris la parole pour exalter le courage et l'esprit d'abnégation des enfants de la paroisse qui comprend Mouthe et Petite Chaux. À l'issue de la messe a eu lieu l'inauguration d'une plaque commémorative placée dans une chapelle de l'église. Ensuite eut lieu la cérémonie civile sur la place publique où le monument est érigé. M. Faucheron, sous-préfet de Pontarlier présidait, assisté de M. Ordinaire, sénateur, et M. Maire, député. M. Cart, maire de Mouthe, remit le monument à la population et dans un discours émouvant rappela les hauts faits des poilus de la commune. M. Faucheron rappela la défaite de 1870, la collaboration de nos alliés, l'édification de monuments à la gloire de nos meilleurs enfants de France et termina par ces mots "on les admire et notre reconnaissance éternelle leur est acquise car c'est grâce à leur suprême sacrifice que la France est restée debout". M. Maire prit la parole au nom des parlementaires et dans une allocution pleine de cœur s'associa au discours de M. Faucheron. Les élèves des écoles ont exécuté des chants très applaudis et la cérémonie se termina par l'exécution d'une Marseillaise écoutée religieusement par les populations de Mouthe et des communes avoisinantes.»

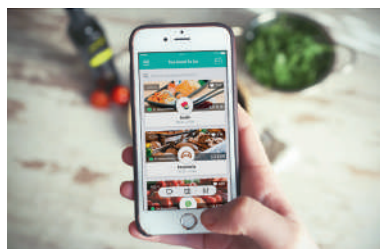
La similitude du déroulement est assez étonnante entre l'inauguration du monument aux morts et la commémoration du centenaire de l'Armistice qui s'est déroulée le 11 novembre dernier. Placé au centre du village, au carrefour de routes importantes, notre monument témoigne aujourd'hui des différents conflits qui ont endeuillé notre histoire. Il est ainsi devenu le symbole de la paix, cette paix qui nous apparaît aujourd'hui si fragile.

Sources et documents : Éric Berthet-Tissot, Arsène Letoublon, *Le souvenir français, comptes rendus des conseils municipaux de Mouthe de 1919 à 1922*, journal *Le Pontissalien*, M. Gauthier de Mièges.

TO GOOD TO GO: RÉDUISONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les commerçants et la commune de Mouthe s'engagent... Connaissez-vous Too Good to Go ?

Sauvez les invendus surprises des commerçants près de chez vous, luttiez contre le gaspi ! Un repas dans votre assiette, un geste pour la planète !



Grâce à cette application totalement gratuite disponible sur votre smartphone et quel que soit le modèle utilisé, faites-nous un peu de place, à portée de pouce, pour devenir un héros anti-gaspi à nos côtés.

Géolocalisez et découvrez les commerçants autour de vous. Choisissez celui de vos envies, laissez-vous tenter et commandez votre panier surprise composé des invendus du jour !



Récupérez votre panier surprise et réduisez le gaspi

Présentez-vous chez le commerçant à l'heure de collecte indiquée sur votre reçu et découvrez votre surprise culinaire. Bien joué, vous venez de sauver ces merveilles de la poubelle !



Toutes les réponses (ou presque)
à vos questions :

<https://toogoodtogo.fr/fr>

Brève



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BATTERIE FANFARE LES GAIS MONTAGNARDS : ENTHOUSIASME ET ÉMOTION

Samedi 5 janvier, la Batterie Fanfare les Gais montagnards tenait son assemblée générale. Devant une assistance nombreuse, preuve du dynamisme de l'association et de l'implication de chacun dans la vie de la société musicale, le Président, Julien Letoublon, tirait le bilan d'une année bien remplie. Une section formation en plein essor, l'implication dans le processus de fusion des écoles de musique de la nouvelle Communauté de Communes, l'animation de très nombreuses manifestations grâce à un effectif solide, un bureau renforcé et très actif. Des projets aussi, comme l'organisation d'un concours fédéral (concours individuel et concours d'ensemble dans la même journée) à Mouthe en 2020. C'est à un discours positif et offensif que Julien Letoublon a eu la satisfaction de se livrer.

Mais cette assemblée générale était aussi marquée par une forte émotion. Pour la famille de la Batterie Fanfare, le

deuil a frappé deux fois cette année avec les disparitions de Jean-Pierre Poux et de Jean-Pierre Invernizzi. Jean-Pierre Poux, parmi ses nombreux engagements associatifs, était passionné de musique et membre de plusieurs formations musicales dont les Gais Montagnards.

Jean-Pierre Invernizzi quant à lui comptait 67 années d'affiliation exemplaire à la Batterie Fanfare qu'il a rejointe à l'âge de 10 ans, qu'il a remobilisée à une époque où elle risquait de s'éteindre et qu'il n'a plus quittée jusqu'au bout de ses forces.

Des plus jeunes aux plus anciens, tous les Gais Montagnards se sentent un peu orphelins, mais leur engagement à conserver la vitalité d'un groupe animé par un réel esprit de famille est leur plus bel hommage en mémoire de cette figure de notre village.

LA BOÎTE À SEL

En juin 2018, un SEL est créé sur le secteur de Mouthé.

Qu'est-ce qu'un SEL ?

C'est tout simplement l'acronyme de «Système d'Échange Local». Le principe du SEL est basé sur le constat que **tout individu possède des compétences, des connaissances, des moyens ou du temps qu'il peut échanger avec les autres sans utiliser d'euros** et quels que soient son âge, son milieu socioprofessionnel ou familial.

Le SEL est une association de personnes qui mettent des services, des savoirs et des biens à la disposition des uns et des autres. Les échanges sont valorisés au moyen d'une unité d'échange dont le nom est choisi par les membres du SEL.

L'association est locale : les membres peuvent se rencontrer facilement, se connaître et développer convivialité et confiance qui sont les valeurs fondamentales des SEL.

Il existe plus de 600 SEL en France, généralement classés dans l'économie sociale et solidaire.

Le premier SEL (LETS en anglais, pour Local Exchange Trading System) a été fondé au Canada dans les années 1980. Le premier SEL français a vu le jour en 1994, dans l'Ariège.

Le principe

Vous avez besoin d'un service, d'un savoir, d'un savoir-faire, d'un coup de main ; quelqu'un dans le secteur peut vous aider. À votre tour mettez vos compétences (intellectuelles, manuelles, des savoirs, des savoir-faire...) à disposition des autres.

On parle bien de services ponctuels, non répétitifs, occasionnels. Cela va de l'initiation au crochet, d'un petit transport en voiture à Champagnole, au coup de main dans la maison ou le jardin en passant par une aide pour remplir des documents ou pour arroser vos fleurs pendant une absence prolongée.

Chaque service demandé ou rendu est décompté en temps. Notre unité d'échange est le flocon. 60 flocons correspondent à 60 minutes soit une heure. Il n'y a aucune hiérarchie dans les services échangés. Un carnet de bord accompagne chaque adhérent. Celui-ci reporte très simplement l'historique de ses échanges.

Pour s'inscrire, vous devez d'abord contacter la secrétaire qui vous remettra les textes fondateurs : les statuts, la charte, les règles de fonctionnement. Ensuite, après avoir communiqué votre adresse de courriel, vous serez destinataire des modalités d'inscription.

Vous consulterez le blog de l'association pour prendre connaissance du catalogue des offres de service. À chaque



adhérent, il a été attribué un numéro de référence. Seuls les adhérents disposent de la liste des autres membres de l'association. Vous pouvez alors trouver la personne ad hoc qui vous rendra le service.

À qui s'adresse le SEL ?

À toute les personnes du secteur. En théorie il n'y a pas de limite.

Cependant, pour qu'un service soit efficace, il faut qu'il soit local. Irait-on solliciter un service à quelqu'un de Pontarlier pour déneiger son pas-de-porte parce qu'on a temporairement le bras dans le plâtre ou donner à manger au chat lors d'une absence ?

Pour s'inscrire, vous devez contacter la secrétaire, Béatrice Deforêt, en lui envoyant un courriel indiquant votre désir d'adhérer à cette adresse : laboiteasel25@gmail.com

Malgré toutes les explications délivrées ici et que l'on retrouve sur le blog du SEL, si vous avez besoin de réponses supplémentaires, je reste à votre entière disposition pour vous renseigner.

Jean-Luc Leclerc, Président de l'association
Tél : 03 81 69 24 89 (déposez un message si besoin)
Notre blog : <http://boitaselmouthé.canalblog.com/>
Notre adresse de courriel : laboiteasel25@gmail.com

Mouthy pratique

Commune de Mouthe

Lundi, mercredi et vendredi
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi et jeudi de 10 h à 12 h
et de 16 h à 17 h 30
Tél. 03 81 69 27 45
Fax : 03 81 69 13 13
Email : mairie.mouthes@wanadoo.fr
Site : www.mouthes.fr
Déplacement à domicile sur demande pour les
personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Service passeports / cartes d'identité

Ouverture :
Lundi, mardi, mercredi 13 h 30-17 h 30
Jeudi 8 h-12 h / 13 h 30-17 h 30
Sur rendez-vous pour dépôt et
enregistrement du dossier.
Tél. 03 81 69 53 46
Site : www.mouthes.fr/carte-d-identite_fr.html
(pièces à fournir et pré-demande en ligne)

Salle polyvalente

Tél. 03 81 69 27 45 (réservations)

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)

5 Rue de la Caserne
25370 Les Hôpitaux Vieux
Tél 03 81 49 10 30 – www.cclmhd.fr
Horaires : du lundi au jeudi :
8 h 30-12 h / 13 h 30-17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h

ADMR service à domicile

8 rue Cart Broumet
Lundi et vendredi
de 10 h à 11 h 30
Tél. 03 81 69 13 33

Bibliothèque

3 Grande Rue
Le mercredi de 17 h à 19 h
Contact : Mme Thiébaud
au 03 81 69 24 65

La Poste

Tél. 03 81 69 22 99
Horaires des levées : 15 h
en semaine, 12 h le samedi

Déchetterie

En été : lundi de 11 h à 12 h
mercredi de 17 h à 19 h
jeudi de 15 h 30 à 16 h 30
samedi de 13 h 30 à 16 h 30

En hiver : lundi de 11 h à 12 h
mercredi de 17 h à 18 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30
Les horaires sont modifiés avec le
changement d'heure.

Centre périscolaire de loisirs Familles Rurales Le P'tit Tétràs

3 Grande rue – Tél. 03 81 69 19 87

Micro-crèches

« Histoire de Mômes »

68 Grande rue – Tél. 03 81 89 70 95

Piscine (au chalet PEP)

Ouverture pendant les vacances d'été :

lundi de 14 h à 16 h
mardi de 18 h 30 à 20 h
mercredi de 14 h à 16 h

Ouverture hors vacances scolaires :

Mardi 18 h 30-20 h
Mercredi 14 h-16 h
Jeudi 17 h 45-18 h 45
(réservé aux adultes)
Vendredi 18 h 30-20 h
Tél. 03 81 46 29 44

La Trésorerie de Mouthe

3 Grande rue – 25240 Mouthe
Tél : 03 81 69 22 71
Horaires : lundi, mercredi et
vendredi 8 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi 8 h 30-11 h 30 /
13 h 30-16 h 30

Pharmacie

Pharmacie de la Source
2 Grande rue
Tél. 03 81 69 21 23
Fax : 03 81 69 12 08

Hôpital local René Salins

9 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 22 81
Fax : 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

7 rue Cart Broumet
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 11 h 45 à 12 h 15
Mercredi et samedi de 8 h 15 à 9 h 15
et également sur RDV
Tél. 03 81 69 12 86

SSIAD du pays de Mouthe

(Service d'aides-soignantes
à domicile)
7 rue Cart Broumet
Tél. 03 81 69 21 62
Fax : 03 81 69 20 76
ssiad-mouthes@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi sur RDV

Maison médicale de Mouthe

7 rue Cart Broumet – 25240 Mouthe
Docteurs Clémence Baïet,
Jean-Michel Guyon, Frédéric Klabi
Médecins : Tél. 03 81 69 86 10

Ostéopathe

Frédéric Teste
Tél. 06 80 42 68 06

Ostéopathe

Rachel Bourgeois
Tél. 06 74 10 59 10

Pédicure podologue

Mélanie Langel
Tél. 03 81 38 46 70 – 06 76 48 15 02

Sage-femme

Audrey Guidat
Tél. 06 47 62 22 44

Orthophoniste

Françoise Nicolas
Tél. 03 81 69 17 59

Dr Grenard

11 rue Cart Broumet
Tél. 09 66 94 15 05

Dentistes

Docteurs Monnot François
et Anne-Monique
34 rue de la Varée
Tél. 03 81 69 21 77

Psychothérapie et sophrologie

Nicolas Devigne-Lafaye
6 rue du Stade
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RDV)

Médecine traditionnelle chinoise

Stephan Devigne-Lafaye
6 rue du Stade
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RDV)

Réflexologie plantaire

Sabrina Poulain
3 Bis rue de la Varée
25240 Mouthe
Tél. 06 47 60 80 48

Masseurs-kinésithérapeutes

Matthias Forestier, Stéphanie
Dos Reis Serra, Jean-Pierre Calon
84 grande rue
Tél. 03 81 39 74 58

Psychologue

Emmanuelle Agussol-Sylvestre
13 place de l'Église
Tél. 03 81 38 15 48 (sur RDV)

Ostéopathes animaliers

Claire Guyon : 06 19 99 79 91
Lucie Forestier : 06 70 92 52 19

Taxi Georges 5

Pierre Clauzel
Tél. 06 10 07 35 70

En cas de difficulté, vous pouvez
contacter la Mairie ou,
s'il y a danger immédiat,
les services d'urgence.

POMPIERS : 18 // URGENCES : 112
GENDARMERIE : 17
GARDES MÉDICALES : 3966